



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 54 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

**Lettre datée du 3 avril 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 3 avril 2003, qui vous est adressée par M. Reşat Çağlar, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Umit **Pamir**



**Annexe à la Lettre du 3 avril 2003 adressée
au Secrétaire général par le représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies
de la République turque de Chypre-Nord**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 2 avril 2003, adressée au dirigeant chypriote grec, M. Papadopoulos, par le dirigeant chypriote turc, M. Denktash, dans laquelle sont proposées un certain nombre d'idées et de mesures visant à consolider la confiance entre les deux parties (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Représentant
de la République turque de Chypre-Nord
(*Signé*) Reşat **Çağlar**

Pièce jointe

2 avril 2003

Depuis notre retour des Pays-Bas, le 11 mars 2003, je me suis efforcé de réévaluer de façon approfondie le processus de négociation qui a conduit à l'impasse où nous nous sommes trouvés à La Haye.

Compte tenu de cette réévaluation et des réponses données par les deux parties aux propositions du Secrétaire général, je suis à présent convaincu plus que jamais que nous avons trop longtemps sous-estimé l'importance de la dimension sociopsychologique du problème, et plus particulièrement de la profonde crise de confiance entre les deux parties.

La partie chypriote turque est sincèrement attachée à un règlement durable de la question de Chypre, qui dure depuis 40 ans. Pour parvenir à un règlement durable et viable qui puisse être accepté par les deux parties, une première étape importante consisterait sans doute à améliorer le climat politique, afin de permettre à la relation de travail entre les parties d'évoluer sur la base d'un renforcement de la confiance mutuelle. Cela nous permettrait de régler les problèmes en suspens et de préparer ainsi le terrain à un règlement d'ensemble. L'île, à n'en pas douter, est le foyer commun des deux peuples dont elle est le patrimoine.

Je souhaite vous faire part d'idées et de suggestions qui, je le crois, pourraient constituer le point de départ d'un dialogue et de consultations débouchant sur une véritable relation de travail. Cela ouvrirait la voie à un règlement d'ensemble mutuellement acceptable fondé sur l'égalité politique des deux parties, tout en améliorant sensiblement les chances d'y parvenir, et produirait des avantages concrets pour les deux parties.

a) Dans un premier temps, le secteur fermé de Varosha situé au sud de la rue Dhimokrathias, y compris le secteur jouxtant la zone tampon des Nations Unies, passerait sous contrôle chypriote grec afin d'être réouverte pour que la population puisse s'y réinstaller.

b) Parallèlement, toutes les restrictions au commerce extérieur, aux transports, aux déplacements et aux échanges culturels et sportifs imposées par l'une des deux parties chypriotes ou l'une et l'autre seraient levées. Je suis convaincu que la Turquie et la Grèce réagiraient favorablement à cela en levant à leur tour les restrictions qu'elles appliquent, respectivement, à la partie chypriote grecque et à la partie chypriote turque. Nous inviterions l'ONU et l'Union européenne à prendre acte de ces dispositions et à leur donner effet.

c) La liberté de mouvement serait facilitée entre les deux parties, seules des procédures minimum étant maintenues. Les restrictions à la circulation des touristes seraient également levées.

d) Des mesures seraient prises progressivement pour normaliser la circulation des biens entre les deux parties sur l'île. Les institutions des deux parties seraient également encouragées à coopérer pour envisager et mettre sur pied des projets communs.

e) La partie chypriote turque lèverait également les restrictions imposées à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en juillet 2000.

f) Un comité bipartite de réconciliation serait créé dans le but de promouvoir la compréhension, la tolérance et le respect mutuel entre les deux parties. Ce comité formulerait des recommandations précises visant à promouvoir les contacts et les projets bilatéraux.

Ces idées et suggestions forment un tout et doivent être considérées comme un ensemble intégré. L'acceptation et l'application de cet ensemble de mesures ne préjugera pas de nos positions respectives et ne se substituera pas à un règlement final. Je suis disposé à débattre avec vous des points ci-dessus et de leurs modalités d'application dans le but d'engager des relations fondées sur la coopération. L'assistance de l'ONU et de l'Union européenne pourrait être utile à notre dialogue à ce sujet. Ces mesures, à mon sens, apporteraient un climat positif à l'île et à notre région.

Sur la base de ce qui précède, je suis également disposé à débattre avec vous des questions centrales du règlement d'ensemble et des questions liées à l'adhésion à l'Union européenne, en se donnant pour objectif de parvenir à une conclusion mutuellement satisfaisante.

Comme nous appuyons l'un et l'autre la mission de bons offices, je prends la liberté d'envoyer un exemplaire de la présente lettre au Secrétaire général de l'ONU.

(Signé) Rauf R. **Denktash**
